

" L'honorable François Langelier ;

" M. P.-S. Murphy, et

" Le Surintendant.

" I. Le sous-comité est d'avis de ne pas recommander d'approuver le " Précis d'Histoire du Canada," par M. Leblond de Brumath, attendu que ce Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique a déjà approuvé deux livres de ce genre, qui donnent satisfaction, et que, du reste, ce livre ne leur est pas supérieur.

" II. Pour les mêmes raisons, le sous-comité est également d'avis de ne pas recommander d'approuver le " Book-keeping " des Frères du Sacré-Cœur.

" III. Le sous-comité recommande d'approuver, pour les écoles, le tableau de sténographie Duployé publié par M. Joseph Larochelle.

" IV. Le sous-comité recommande de n'approuver, à l'avenir, pour chaque matière, que les livres supérieurs à ceux déjà approuvés sur le même sujet. Et, quand un livre a été approuvé par le Comité Catholique, les autres déjà approuvés pour les mêmes matières ne conserveront le bénéfice de cette approbation que jusqu'à la limite du terme fixé par la loi pour la révision des livres, de manière, toutefois, qu'aucun livre ne soit exclu de l'enseignement avant une année, à compter de la date de la révision de la liste. Avis conforme sera donné à l'auteur ou au propriétaire du livre ainsi rejeté.

(Signé) " ANDRÉ ALBERT,

" Ev. de St-Germain de Rimouski."

Le sous-comité, chargé d'étudier la question de l'établissement d'un bureau central d'examineurs, siégeant le 10 septembre courant, séance à laquelle étaient présents : Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr l'évêque de Valleyfield, l'honorable M. Masson, l'honorable M. Chapais et le Surintendant, fait le rapport qui suit :

" Que, dans l'opinion de ce sous-comité, la décision de cette question devrait être ajournée à la session du Comité Catholique du mois de mai prochain, et qu'Instruction devrait être donnée immédiatement à tous les bureaux d'examineurs de transmettre, dans l'intervalle, au département de l'Instruction publique, après chaque examen, en même temps que leur rapport, les travaux des candidats admis.

(Signé) " J. THOMAS, président.

L'honorable M. Langelier propose, secondé par l'honorable M. Ouimet : " Que le rapport du sous-comité d'organisation d'un bureau central d'examineurs, qui vient d'être lu, soit adopté."

Adopté.

Le sous-comité de législation et de révision des lois scolaires présente le rapport suivant, qui est adopté :

" Le sous-comité de législation et de révision des lois scolaires a l'honneur de vous faire rapport :

" Qu'il s'est réuni et a siégé les 3 et 4 septembre courant.

" Qu'à cette session, les membres suivants étaient présents :

" Mgr Emard,

" L'honorable juge Jetté,

" " M. Archambeault,

" " Chapais, et

" Le Surintendant.

" Le Surintendant a été nommé président, et M. Paul de Cazes, secrétaire du dit sous-comité.

" Qu'il a conféré, avec les membres d'un sous-comité, nommé, à cet effet, par le comité protestant de ce conseil, comme il y était autorisé par ce comité.

" Qu'il n'a pu terminer son travail, et demande l'autorisation de siéger de nouveau, et aussi de faire imprimer le rapport et le projet de refonte qui devait vous être soumis.

" Québec, 10 septembre 1895.

(Signé) " BOUCHER DE LA BRUÈRE,

" Président."